

Vallée du Né et ses principaux affluents

COMITE DE PILOTAGE

17 décembre 2025 à Lagarde-sur-le-Né (16)

Crédit photo: SBVNE



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



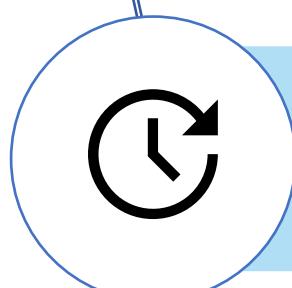
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



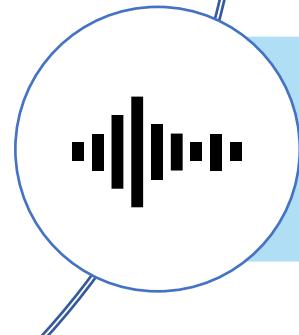
Ordre du jour



Bilan des actions menées en 2025



Perspectives d'animation pour 2026



Temps d'échanges

Natura 2000 en France



- Un réseau européen de sites naturels terrestres et marins
- Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents
- Le réseau s'appuie sur **deux directives européennes**:

Directives Oiseaux (1979-2009)

Désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Directives Habitats Faune Flore (1992)

Désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Réseau Natura 2000

RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

34%

de la surface marine de la zone économique exclusive

12,9%

de la surface terrestre métropolitaine
soit 7 millions d'hectares

Forêts



43%

Prairies et landes



29%

Zones agricoles cultivées



20%

Habitats rocheux



4%

Cours d'eau tourbière, marais



3%

Zones urbaines



1%

- Les sites Natura 2000 sont désignés en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

Des outils

Appui aux **modifications des pratiques**
Financement des coûts engendrés

MAEC

Mesures agro-environnementales et climatiques

Contrat Natura 2000

Valorisation des bonnes pratiques
N'engendrant pas de surcoût

Charte Natura 2000

Engagement sur 5 ans

Possibilité d'exonérations fiscales (TFNB)

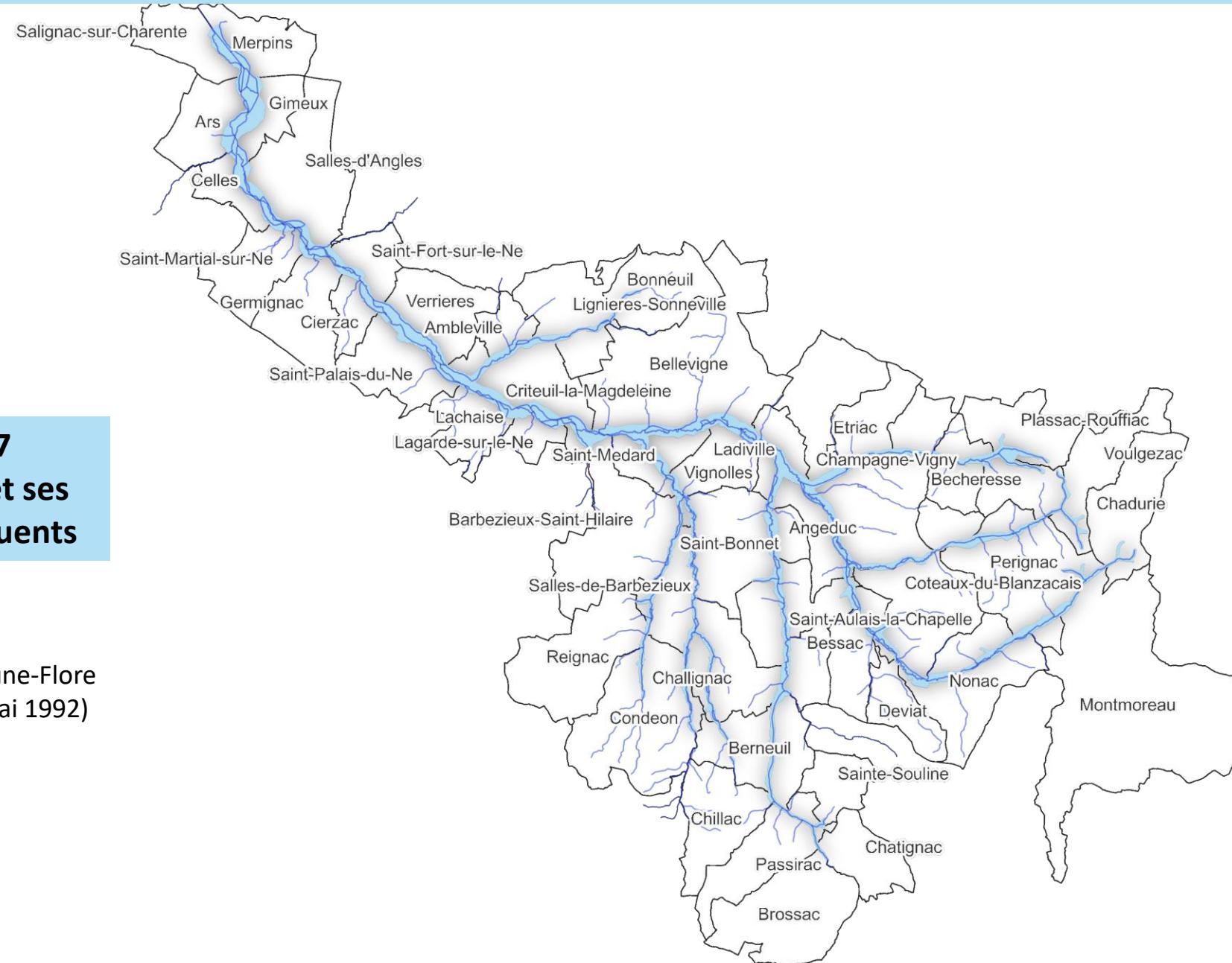
Lien avec la réglementation

Evaluation des incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 de la Vallée du Né

FR5400417
Vallée du Né et ses principaux affluents

Directive Habitat-Faune-Flore
(92/43/CEE du 21 mai 1992)



2 Départements

51 communes

340 km de cours d'eau

4630 hectares

Site Natura 2000 de la Vallée du Né

L'animation du DOCOB



2006 2009 2012

Désignation
du site Natura
2000

Début de
l'animation



Validation du
Document
d'objectifs

01/03/2022

1^{ere}
convention
d'animation
entre la
Région NA et
le SBVNé

2023 - 2024

01/01/2025

2^{eme}
convention
d'animation
entre la
Région NA et
le SBVNé pour
3 ans



Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



Agrion de Mercure



Barbastelle d'Europe



Cistude d'Europe



Cordulie à corps fin



Damier de la Succise

Espèces d'intérêt communautaire



Fadet des laîches



Gomphé de Graslin



Lamproie de Planer



Loutre d'Europe



Lucane cerf-volant



Petit Rhinolophe



Rosalie des Alpes



Sonneur à ventre jaune



Triton crêté



Vison d'Europe

Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



Forêts de frênes et d'aulnes



Forêts de chênes, d'ormes et de frênes



Mégaphorbiaies



Cours d'eau et végétation immergée





Les objectifs du DOCOB

Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités

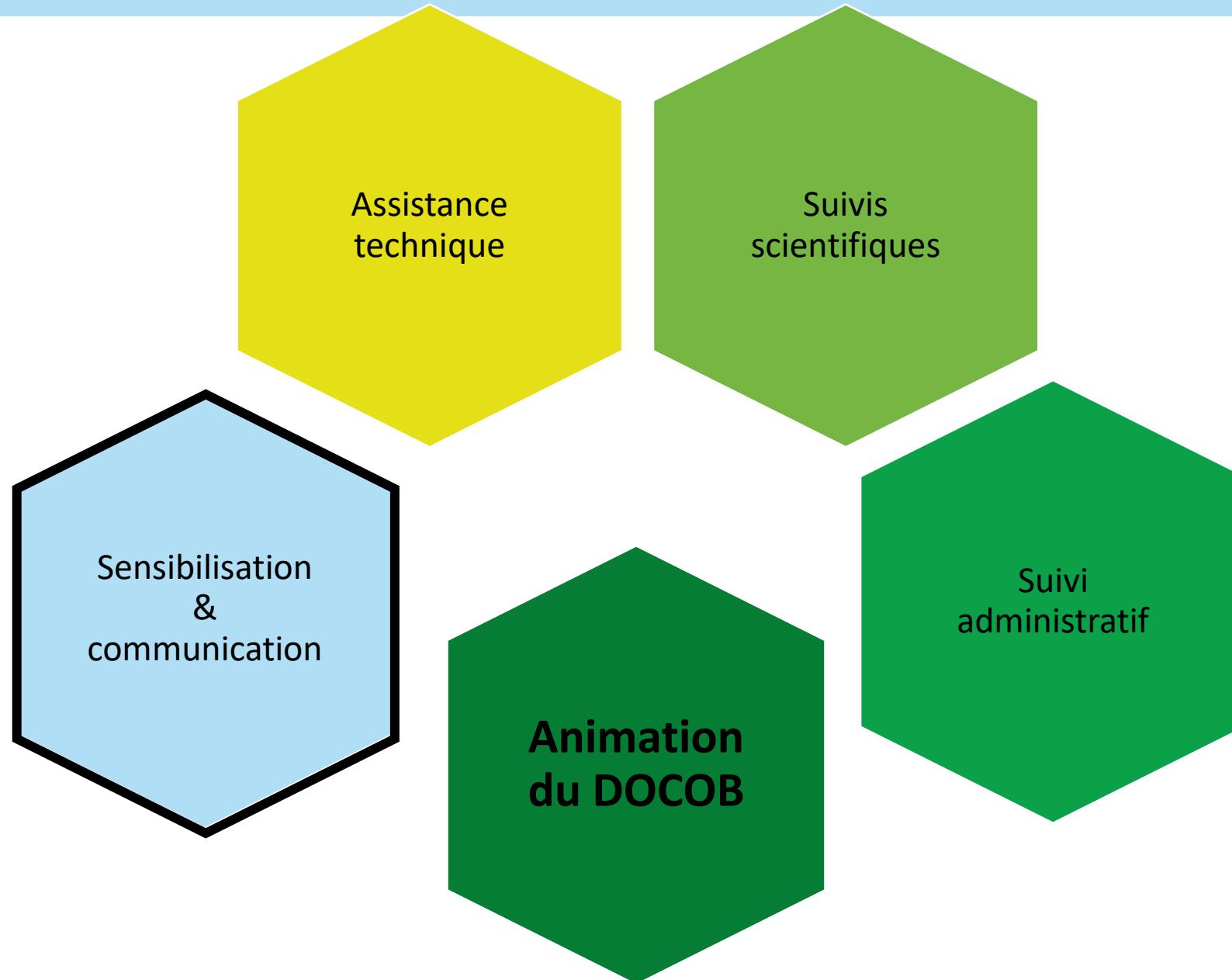
Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique

Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés

Sensibiliser les acteurs locaux et la population à la qualité du site

Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du Document d'Objectifs

Bilan des actions 2025



Les animations 2025

- **3 animations scolaires réalisées** par Charente Nature dans le cadre de l'animation Natura 2000 :
 - Côteaux-du-Blanzacais (Collège): 2x1/2 journée
 - Celles (GS/CP): 1x1/2 journée
- **1 animation grand-public:** avec les parents d'élèves de Celles



Les actions de sensibilisation

- Dans le cadre du projet de réintroduction du Vison d'Europe, plusieurs actions ont été menées:
 - Participation à la rédaction des supports de communication pour la réintroduction du Vison (maire, secrétaire...)
 - Organisation des réunions avec certaines communes et les chasseurs locaux avant la réintroduction
 - Distribution de divers supports de communication sur le vison
- Présentation des enjeux Natura 2000 au LPA de Barbezieux (enseignants et élèves) sur des prairies humides
- Présentation du site Natura 2000 aux agriculteurs engagés en MAEC



Le Vison d'Europe : une espèce à sauver !

couleur globale gris/brun
tache blanche uniforme sur les lèvres supérieures et inférieures

Le Vison d'Europe est un petit carnivore semi-aquatique qui fréquente les zones humides : bords de cours d'eau, étangs, fossés, lacs et marais.

Carnivore le plus menacé d'Europe, c'est une espèce au bord de l'extinction !

Crédit photo : STEINERFOB

Spécie protégée en France.
Classée en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Seuls 6 pays d'Europe, dont la France, accueillent encore le Vison d'Europe. En France, sa population est estimée à moins de 350 individus.

Destruction de ses habitats, collisions routières, concurrence avec le Vison d'Amérique et destructions accidentelles sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce.

Le Vison d'Europe est une espèce dérivée européenne qui a contribué à justifier la désignation des sites Natura 2000 sur la vallée de la Charente et de ses affluents : Né, Antenne, Seugne...

Sur chaque site Natura 2000, un animateur est à disposition pour accompagner la prise en compte des enjeux du site et la mise en place d'actions pour sa préservation.

Site Natura 2000 « Vallée du Né et ses principaux affluents »
margaux.piette@sbvne.fr 07 56 42 91 93

Plus d'informations →

OFB GRIPS

Le projet est décisif pour la survie du Vison d'Europe. Sa réussite dépend de l'implication de tous. Vous pouvez y participer :

- en respectant la quiétude de la vallée, pour ne pas stresser ces nouveaux venus
- en préservant ses habitats zones humides (marais, cours d'eau, fossé...), boisements, petits ronciers, fourrés...
- en adoptant les gestes favorables à la biodiversité

Ce projet s'inscrit dans le Plan National d'Actions (PNA) mis en œuvre spécifiquement pour la conservation de cette espèce dans tout le quart sud-ouest de la France. Le PNA est coordonné par le DREAL Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et du Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIPS).

critique d'extinction », le Vison d'Europe est bien présent en Charente et Charente-Maritime où nature a été observée récemment.

Le vison d'Europe vit chez nous !

discret, le vison d'Europe est bien présent en Charente et Charente-Maritime où nature a été observée récemment.

Pour éviter de voir disparaître cette espèce, un Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la sauvegarde du Vison d'Europe est mis en œuvre sur une durée de 10 ans (2021-2031). Parmi ces actions, il est prévu à l'été 2025 de lâcher des individus dans leur milieu naturel dans le but d'aider les populations sauvages existantes à survivre. Pour cela, des enclos d'acclimatation ont été installés à des endroits clés du territoire afin d'accueillir sur une très courte période les visons d'Europe avant leur lâcher. Dans un cadre naturel, ces enclos constituent un intermédiaire entre les élevages dont ils sont issus et le retour à la vie en nature.

Afin de visualiser les enclos installés sur votre commune et obtenir les informations dont vous aurez besoin, nous vous proposons une visite de terrain, ouverte à vous-même et aux élus de votre commune concernés par ces sujets (date à définir ensemble la première quinzaine de juin).

Merci de contacter : Aurore PERRAULT, DREAL Nouvelle-Aquitaine – 07 64 80 11 60

Invitation à destination des Maires :
écoulement du projet de lâcher de Vison d'Europe

OFB GRIPS

Le vison d'Europe vit chez nous !

Document coconstruit par l'Ifrée et les porteurs du 3ème PNA Vison d'Europe dans le cadre d'une démarche d'information auprès des élus et communautés rurales par des enclos de pré-lâcher de vison d'Europe.

Avec le soutien financier de la République Française, la Communauté de Communes du Marais Poitevin, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et la Nouvelle-Aquitaine.

Les publications

Site internet de la Vallée du Né

<https://valleedune.n2000.fr/>

- 2 actualités mise en ligne

Réseau social



- Mise en ligne de 10 publications

Syndicat du Bassin Versant du Né
28 mai ·

[Journée mondiale des loutres]... Voir plus

SBVNE 48F 8C 01-30-2022 17:2

Voir les statistiques et les publicités Booster la publication

Syndicat des Bassins Charente et Pérouse et 11

Syndicat du Bassin Versant du Né
21 mars ·

[Journée internationale des forêts]... Voir plus

Voir les statistiques et les publicités Booster la publication

14 4 2 partages

Presse

- Un article de presse rédigé pour la CDC des 4B Sud-Charente

avec Coteaux-du-Blanzacais et Mairie de Condéon.
7 févr. ·

[PERMANENCES AGRICOLES]... Voir plus

PERMANENCES
AGRICOLE
sur la Vallée du Né

Des aides agricoles (MAEC) et des aides à la plantation de haies sont disponibles sur la vallée du Né

Le SBVNE organise deux permanences pour répondre à vos questions ou étudier votre dossier

Lundi 17 février 2025
8h30 à 12h30
Mairie du Coteaux-du-Blanzacais

Mardi 18 février 2025
8h30 à 12h30
Mairie de Condéon

Sans prise de RDV

07 56 42 91 93

Syndicat du Bassin Versant du Né
25 mai ·

[Journée mondiale des prairies naturelles]... Voir plus



Voir les statistiques et les publicités

5

Booster la publication

2 partages

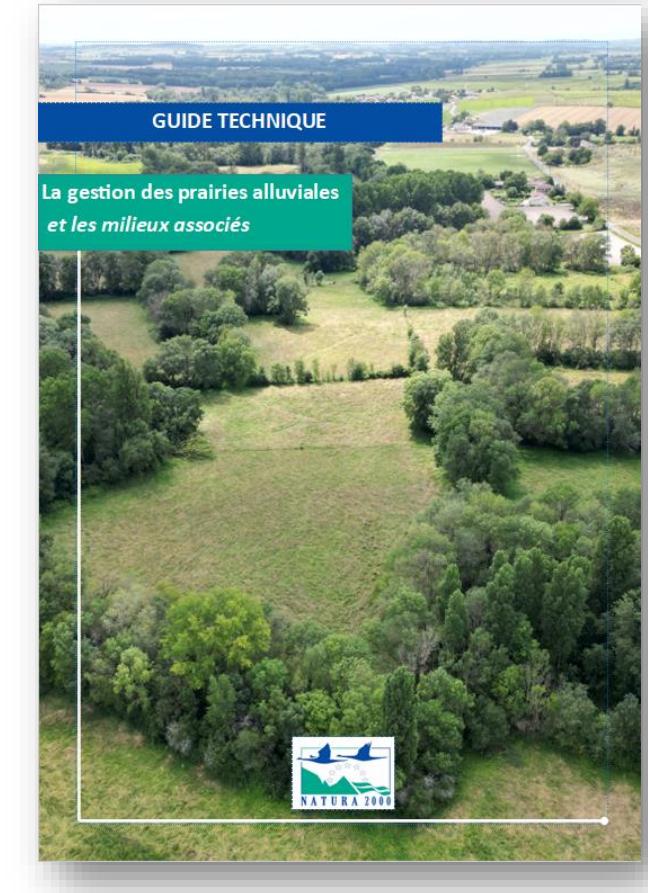
Supports de communication

Guide technique des prairies

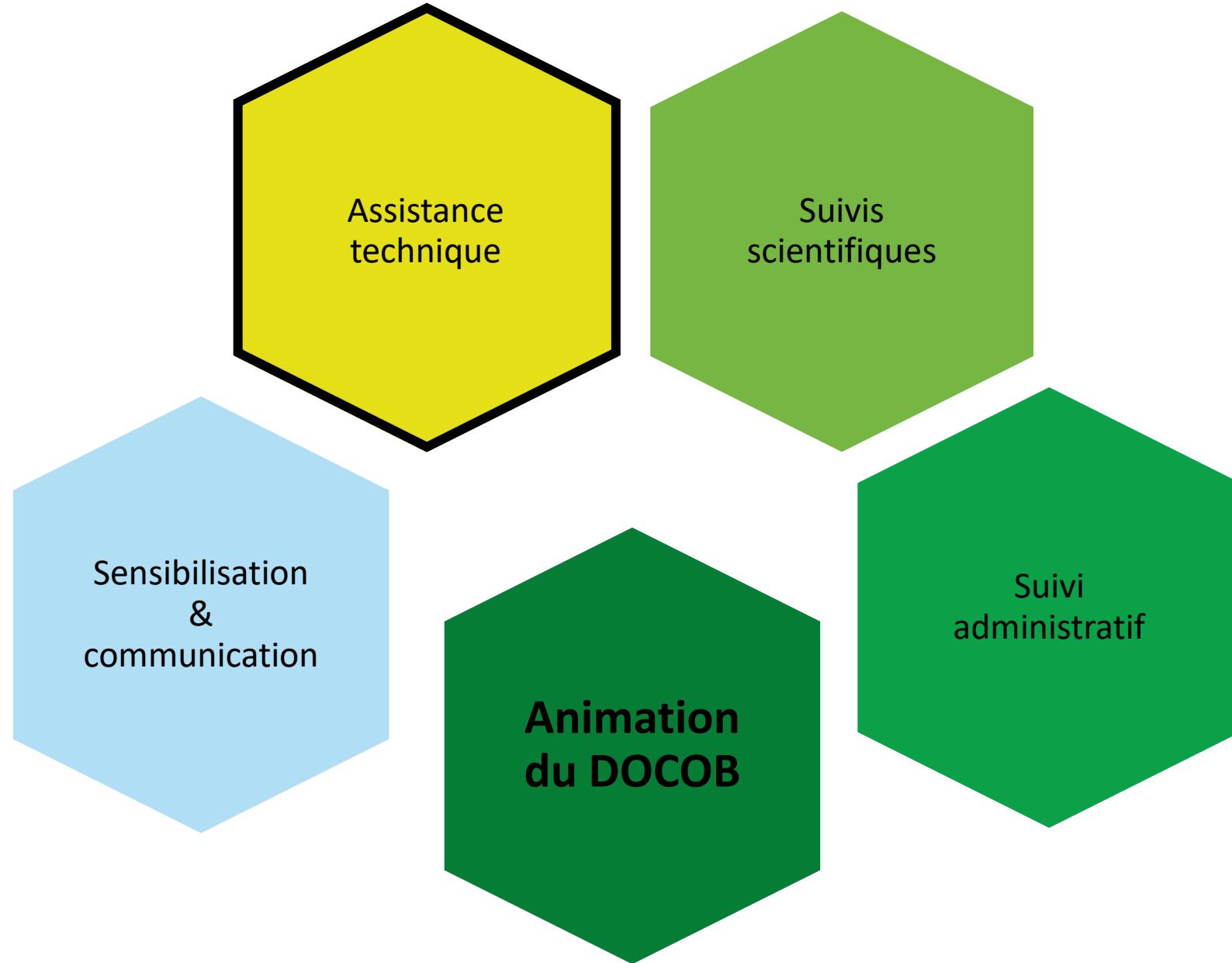
- Rédaction finalisée
- Impression en 2025
- Diffusion à l'automne 2025 auprès des agriculteurs

Panneaux « évènements »

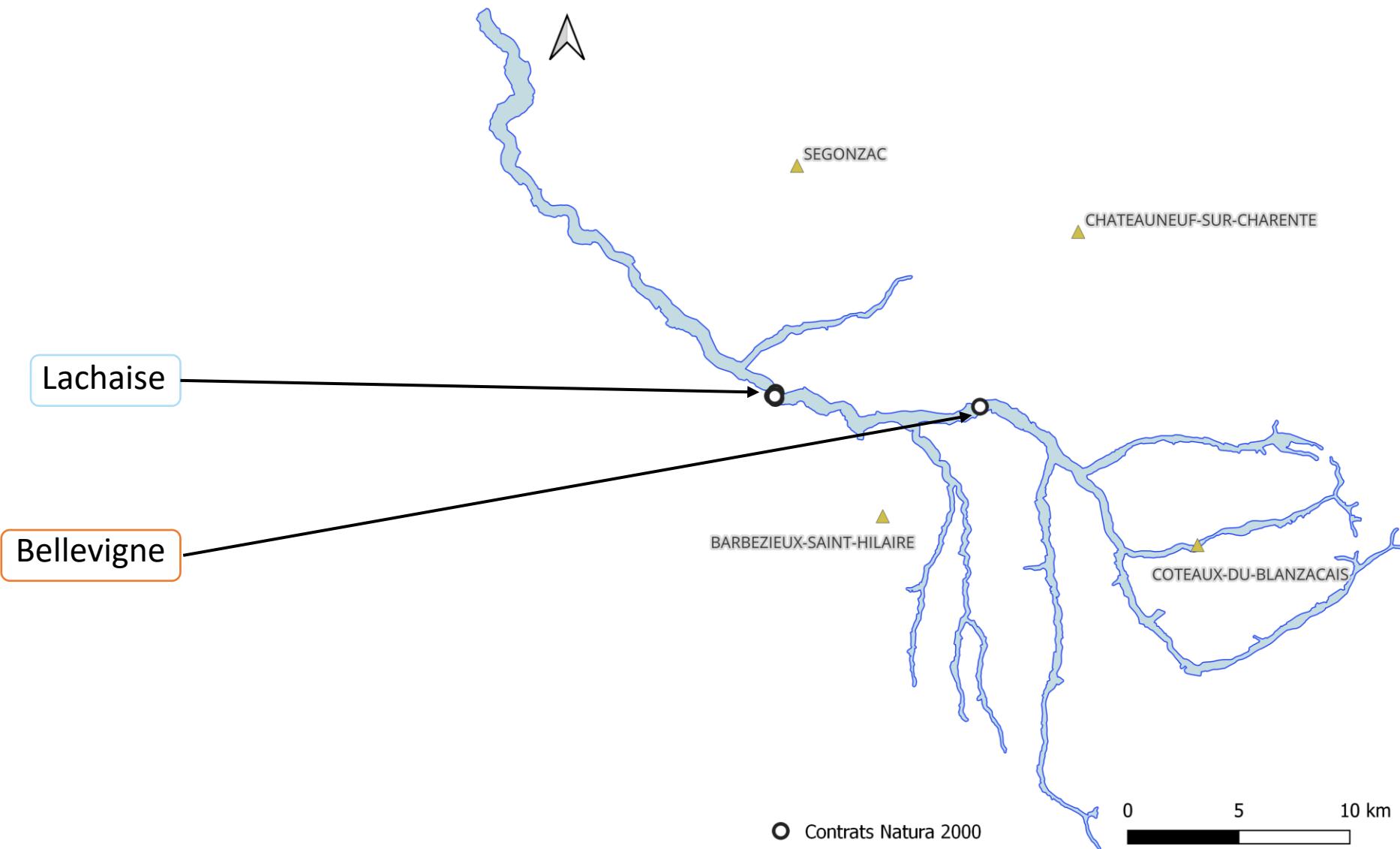
- Conception finalisée
- Impression en 2025
- Ce panneau sera proposé aux organisateurs d'évènement. Il sera installé 2 jours avant les festivités.



Bilan des actions 2025



Deux contrats Natura 2000 en cours sur le site Natura 2000

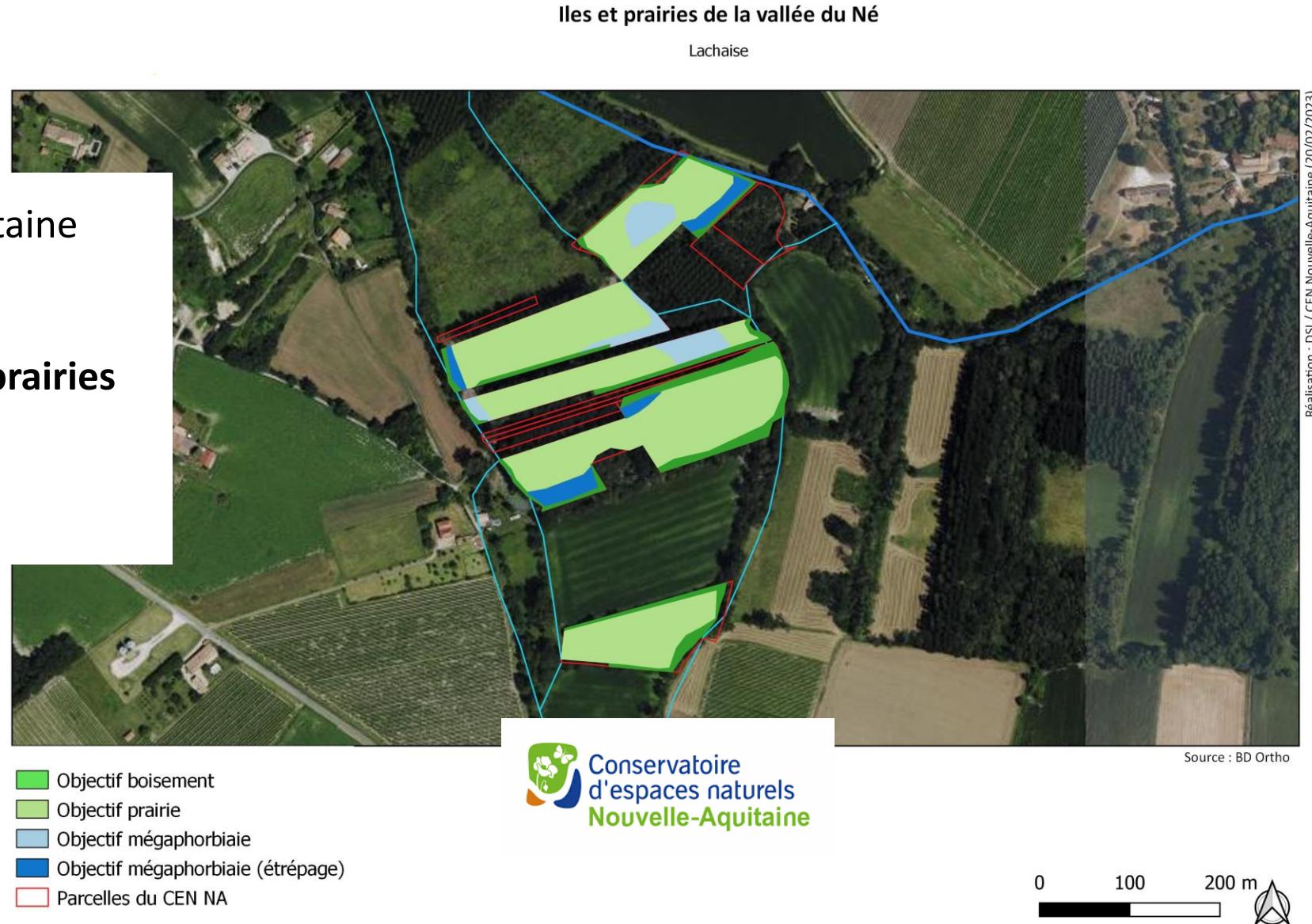


Contrat Natura 2000 à Lachaise

- Porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine
- Surface: 6,22 ha
- Conversion de peupleraies en prairies et mégaphorbiaies
- Paiement effectué à l'été 2025



25 748,62 € TTC



Bilan du contrat Natura 2000 de Lachaise

- Travaux réalisés depuis 2022:



Broyage des rejets de peupliers
Avant / Après

Semi de la prairie

Contrat Natura 2000 de Lachaise

- En 2025:
 - Poursuite du pâturage bovin (hors contrat)



Contrat Natura 2000 de Bellevigne

- Porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine
- Surface: 0,4 ha
- **Restauration d'une caricaie**
- 100 % financé par l'Etat et l'Europe



2 007 € TTC



Vallée du Né _ Bellevigne

Travaux de fauche / broyage avec exportation en 2024



■ Fauche/broyage avec export
■ Parcelles CEN NA en MFU
■ accès

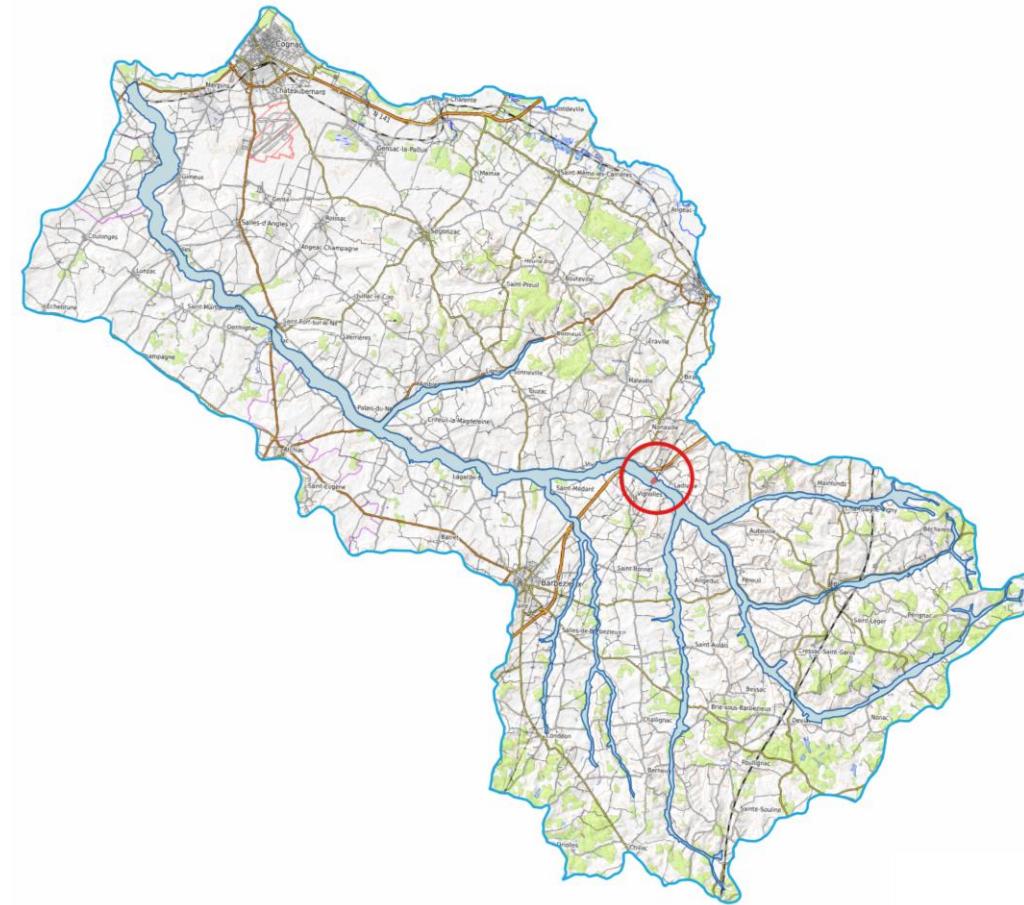


0 50 100 m



Réalisation : DS1 / CEN Nouvelle-Aquitaine (25/05/2023)

Projet de contrat Natura 2000 à Ladiville

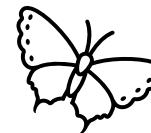


- Porté par un propriétaire privé
- Surface: 1,5 ha
- Restauration d'une prairie
- Financé à 100% par le FEADER

Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

- Deux PAEC superposent le site Natura 2000 de la vallée du Né

Enjeux Biodiversité



PAEC Bassin versant du Né (BVNE)



Enjeux Eau



PAEC Coulonge et Saint-Hippolyte
(COSH)



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

► Les mesures ouvertes sur le PAEC Bassin Versant du Né (BVNE)

Création de prairie

- Absence de produits phytosanitaires
- Pas de retard d'intervention

358 €/ha/an

Engagement sur 5 ans

Création de couvert
d'intérêt faunistique et
floristique

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation azotée
- Absence d'intervention mécanique entre le 1/05 et le 31/07
- Liste de couverts recommandée

652 €/ha/an

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

► Les mesures ouvertes sur le PAEC Bassin Versant du Né (BVNE)

Amélioration par le pâturage

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation
- Absence de pâturage hivernal (15/12 au 28/02)
- Taux de chargement moyen de 1,4 UGB/ha/an

201 €/ha/an

Engagement sur 5 ans

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation
- Retard d'intervention (pâturage, fauche, broyage):

▪ Au 5/06

145 €/ha/an

Protection des espèces – Niveau 2

▪ Au 10/06

200 €/ha/an

Protection des espèces – Niveau 3

▪ Au 25/06

254 €/ha/an

Protection des espèces – Niveau 4

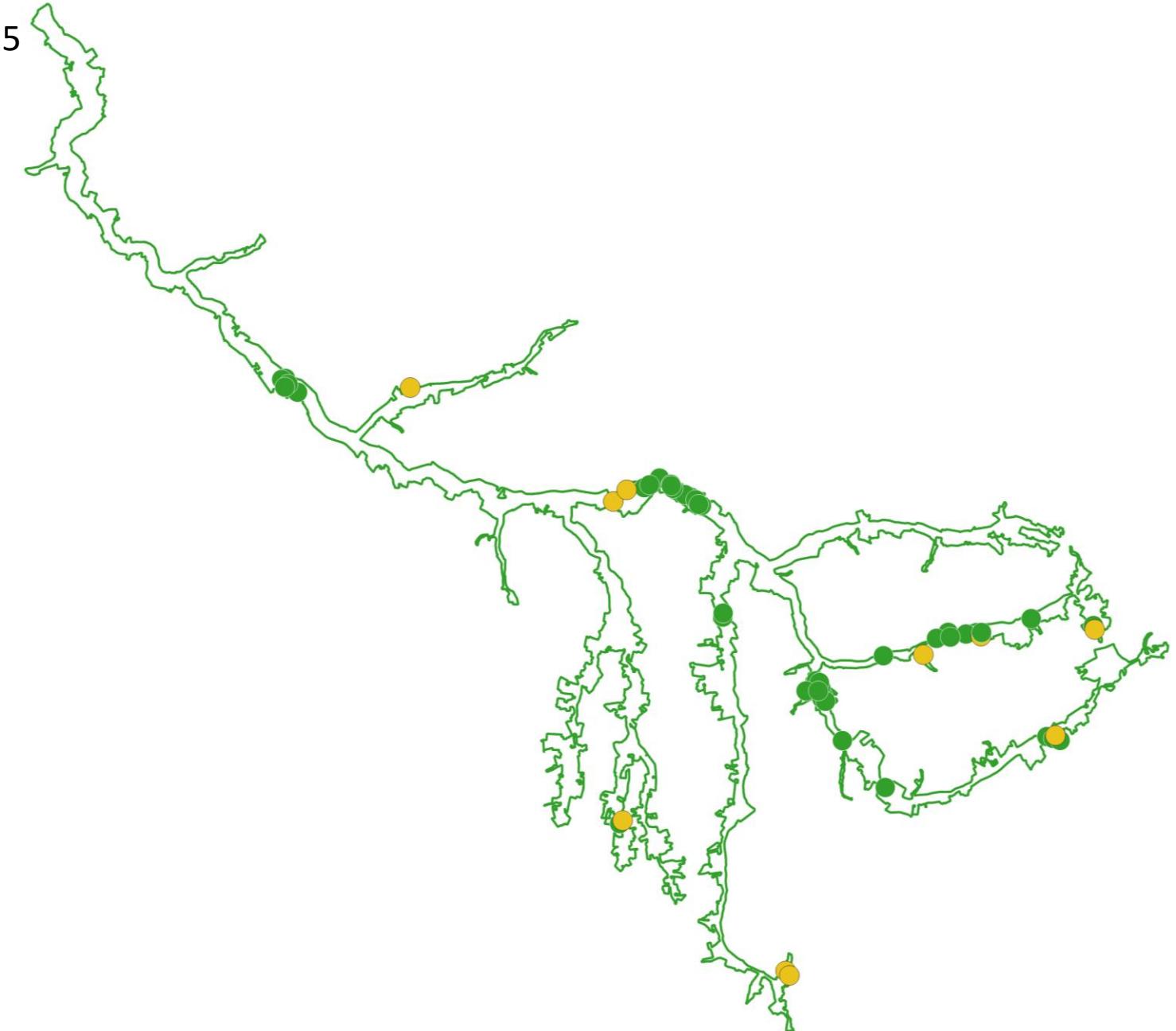
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

► Localisation des parcelles engagées en 2025

□ Périmètre du PAEC (Périmètre Natura 2000 élargit)

○ Mesures de création de prairie

● Mesures de gestion de prairie

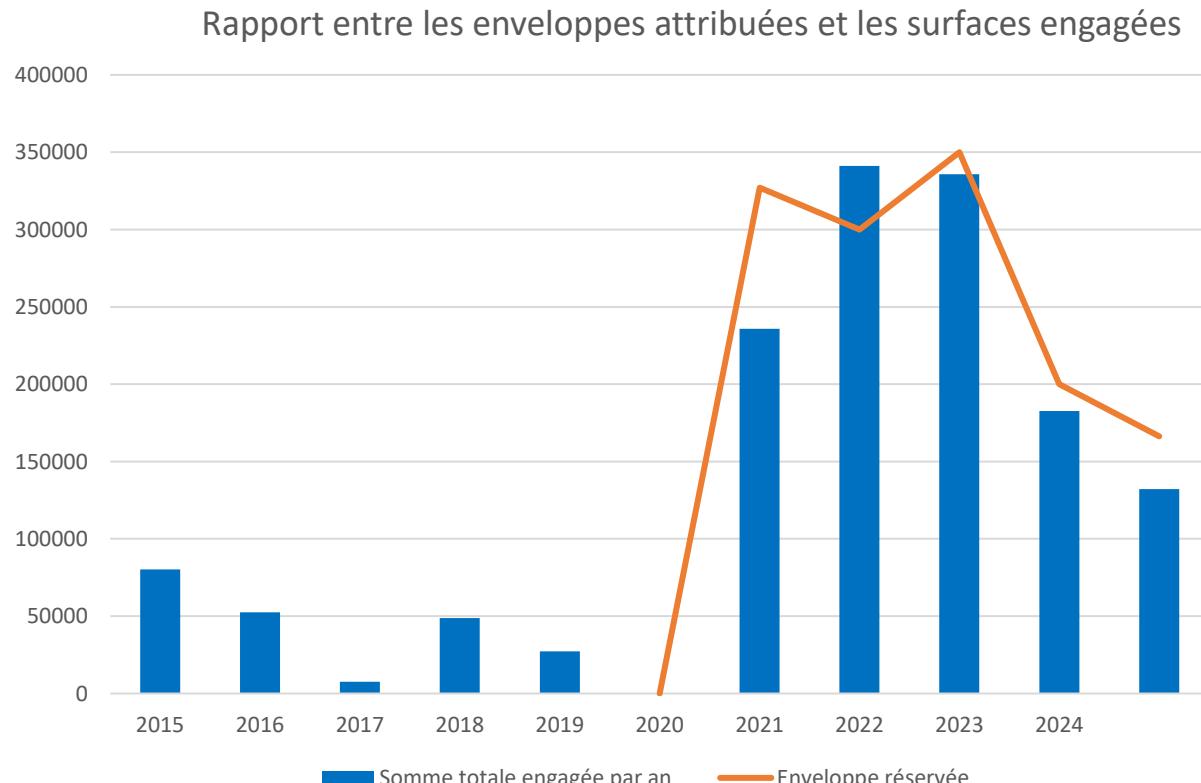


Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Bilan de la campagne 2025

- **12 exploitations agricoles engagées**
- **99,20 ha engagés**

Campagne marquée par un **important retard de communication concernant le budget alloué aux PAEC** (17 jours avant la fin des déclarations PAC) et une **diminution des crédits**



Enveloppe demandée

277 343 €

Enveloppe financière attribuée pour les 5 années d'engagement

166 406 €



Budget de la campagne 2025

148 733 €

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

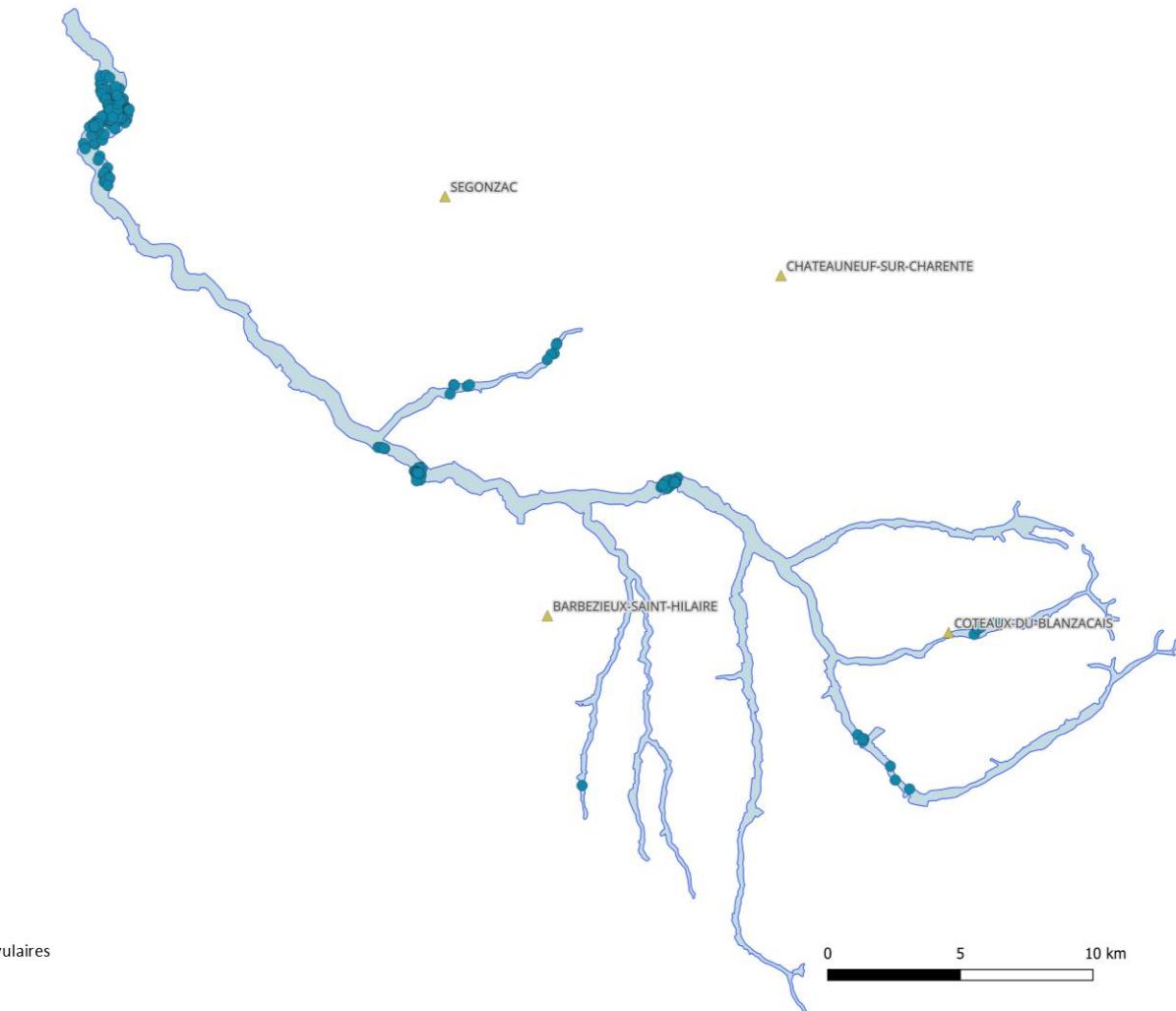
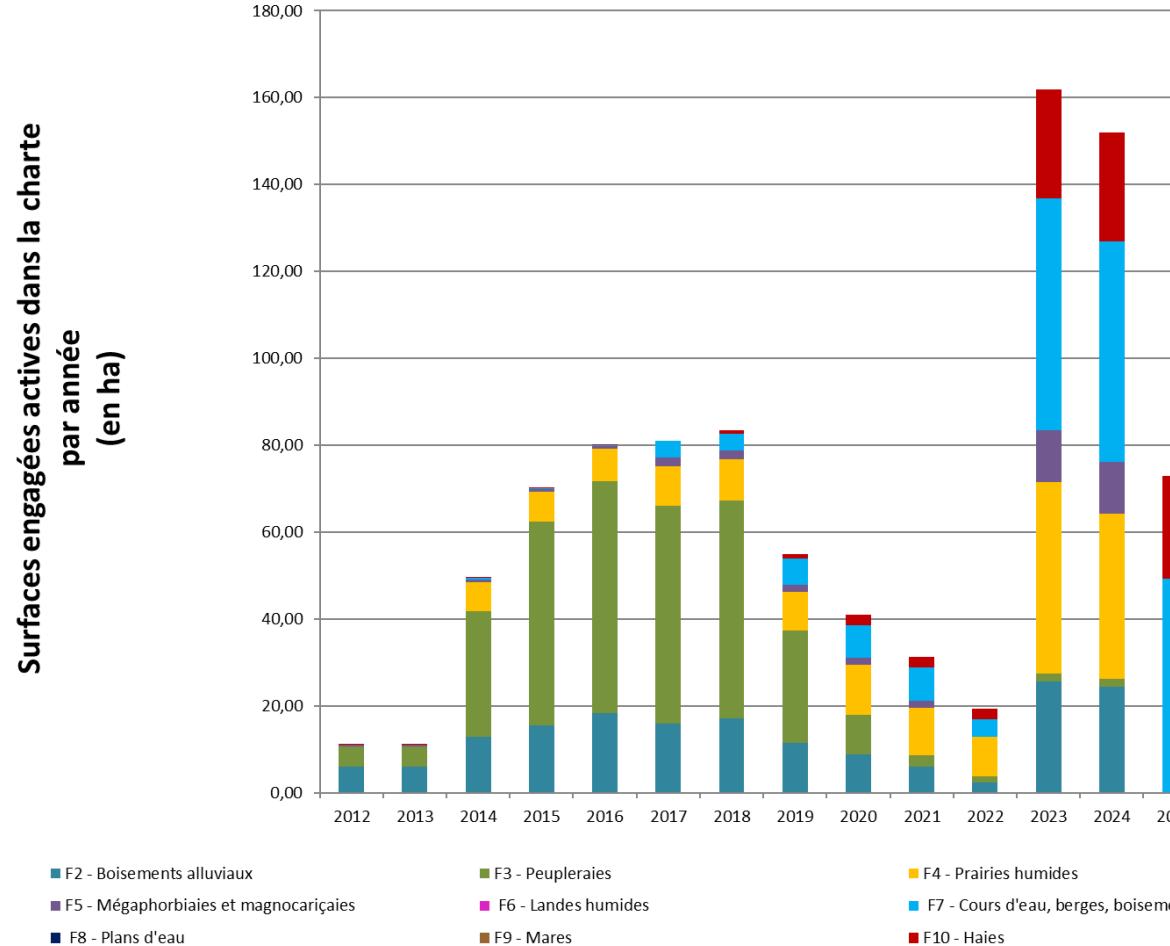
Mise à jour des diagnostics

- Recrutement d'une stagiaire pour la mise à jour des diagnostics
- Création d'une grille de notation pour évaluer le cahier des charges des MAEC

Critères écologiques	Très favorable (+15pt)	Satisfaisant (+10pt)	Peu satisfaisant (+5pt)	Mauvais (+0pt)	Remarques/ Observations
Botanie/ Flore	60	20	10	0	7,50
couleurs dans la prairie	Nb de couleurs observé	> ou = 5	> ou = 3	2	1
Déprise, colonisation par les ligneux	Pourcentage de recouvrement - (pt gps si zone précise)	0%	< ou = 5%	> 5%	> 30% Chiat de ronce
Litière	Hauteur [cm] de la matière végétale morte non décomposé au sol - (pt gps)	4 > 3		5 > 2	> 5 ou < 2
Diversité herbacée	Nb d'espèces herbacées sur 1 m ² de l'habitat dominant représentatif de la parcelle - (pt zone)	> ou = 10	> ou = 8	> ou = 5	< 5
Espèces Exotiques Envahissantes	Présence (oui / non) - (polygone de la zone)	Non			Oui
Espèces rudérales ou nitrophiles	Pourcentage de recouvrement	< 2%	< 15%	> ou = 15%	> 50% Seneçon, pissenlit
Espèces des prairies maigres de fauche	Nb d'espèces indicatrices ex : Fétuque, houque, etc. (se référer à l'habitat 38.2 CB)	> ou = 5		> ou = 3	2 > 0 Fétuque, houque, trèfle, dactyle, centaurée
Espèces de milieux humides	Nb d'espèces indicatrices ex : Renoncule, Junc, Fritillaire, etc. (se référer à l'arrêté du 24 juillet 2008)	> ou = 5		> ou = 3	2 > 0 Renoncule, rete des prés, cardamine, plantain, vulpique
Diversité arbustive*	Nb d'espèces arbustive à l'intérieur de la parcelle	10 > 5	5 > 2	1 ou > 10	0 ou > 10
Diversité arborée*	Nb d'espèces arboré à l'intérieur de la parcelle	10 > 5	5 > 2	1 ou > 10	0 ou > 10
Écosystème					
Incivilités	Présence de drains, place de feu, dépôts sauvages, etc. (oui / non)	Non			Oui
Réseau hydrographique	Distance en mètres à partir de la bordure de la parcelle	< 50 m	50 < 75 m	75 < 100 m	> 100 m
Dissémination possible	Distance en mètres à partir de la bordure de la parcelle jusqu'à la prairie la plus proche	< 50 m	50 < 75 m	75 < 100 m	> 100 m
Infrastructure Agroécologique	Nb présents à l'intérieur et en bordure de parcelle (mares, haies, bras morts, etc.)	> ou = 5	4 > 3	2 > 1	0
Sol à nu	Présence de sol à découvert, sans végétation (oui/non)	Non			Oui
Habitats particuliers	Présence d'habitats type roselières, caricaies, mégaphorbiaies (oui/non) - (pt gps)	Oui			Non
Hydromorphie*	Profondeur d'apparition de tâches rédotoxiques - (pt gps)	0 - 25 cm	25 - 50 cm	> 50 cm	> 120 cm
Lépidoptères*	Nb de couleurs de papillons observés	> ou = 5	> ou = 3	2	0
Polliniseurs*	Nb d'individus observés	> ou = 10	> ou = 6	> ou = 3	2 > 0
Avifaune*	Nb de chants entendus	> ou = 5	5 > 3	1	0
Gestion antérieure					
Pratiques d'entretien	Pratiques effectuées lors de la dernière année	Pâturage	Pâturage ou/et fauche	Fauche ou/et broyage	Broyage et/ou aucun entretien
Date d'entretien (broyage/fauche)	Période à laquelle l'entretien a été effectué l'année précédente	Après le 25 juin	Entre le 20 mai et le 25 juin		Avant le 20 mai
Taux de chargement (pâturage)	UGB moyen annuel à la parcelle	0,5 < 0,8 UGB	0,9 < 1,3 UGB	> 1,4 UGB	
Surpâturage (pâturage)	Présence d'individus de plantes nantifiées (oui/non)	Non			Oui
Sous-pâturage (pâturage)	Présence d'îlots non consommés (oui/non)	Non			Oui
Affouragement (pâturage)	Apports lors des 5 dernières années (oui/non)	Non			Oui
Apport de fertilisants (hors apports par pâturage), de magnésien et/ou de chaux	Apports lors des 5 dernières années (oui/non)	Non			Oui
Produits phytosanitaires	Apports lors des 5 dernières années (oui/non)	Non			Oui
Entretien de la ripisylve, des haies	Période à laquelle l'entretien a été effectué l'année précédente	Après le 15/08 et avant le 15/03		Entre le 15/03 et le 15/08	
Engagement(s) autre sur la parcelle*	Contrat N2000, aide conversion à l'agriculture biologique, etc. (oui/non)	Oui		Non	
Notes	210	50	10	0	
Note totale	7,8 / 10				

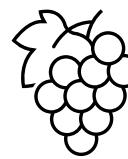
Bilan des chartes Natura 2000

Pas de nouvelles parcelles engagées en 2025 mais des échanges avec une commune



Les chartes Natura 2000

- Une nouvelle fiche charte qui reste à construire



- **L'adhésion à la charte Natura 2000** est l'un des nouveaux critères de la CEC
- Il est prévu la **création d'une fiche charte « Vigne » en concertation avec les acteurs de la filière.**
- La Région NA a relancé les échanges début octobre
- En 2025, 7 agriculteurs ont souhaité s'engager sur la charte vigne



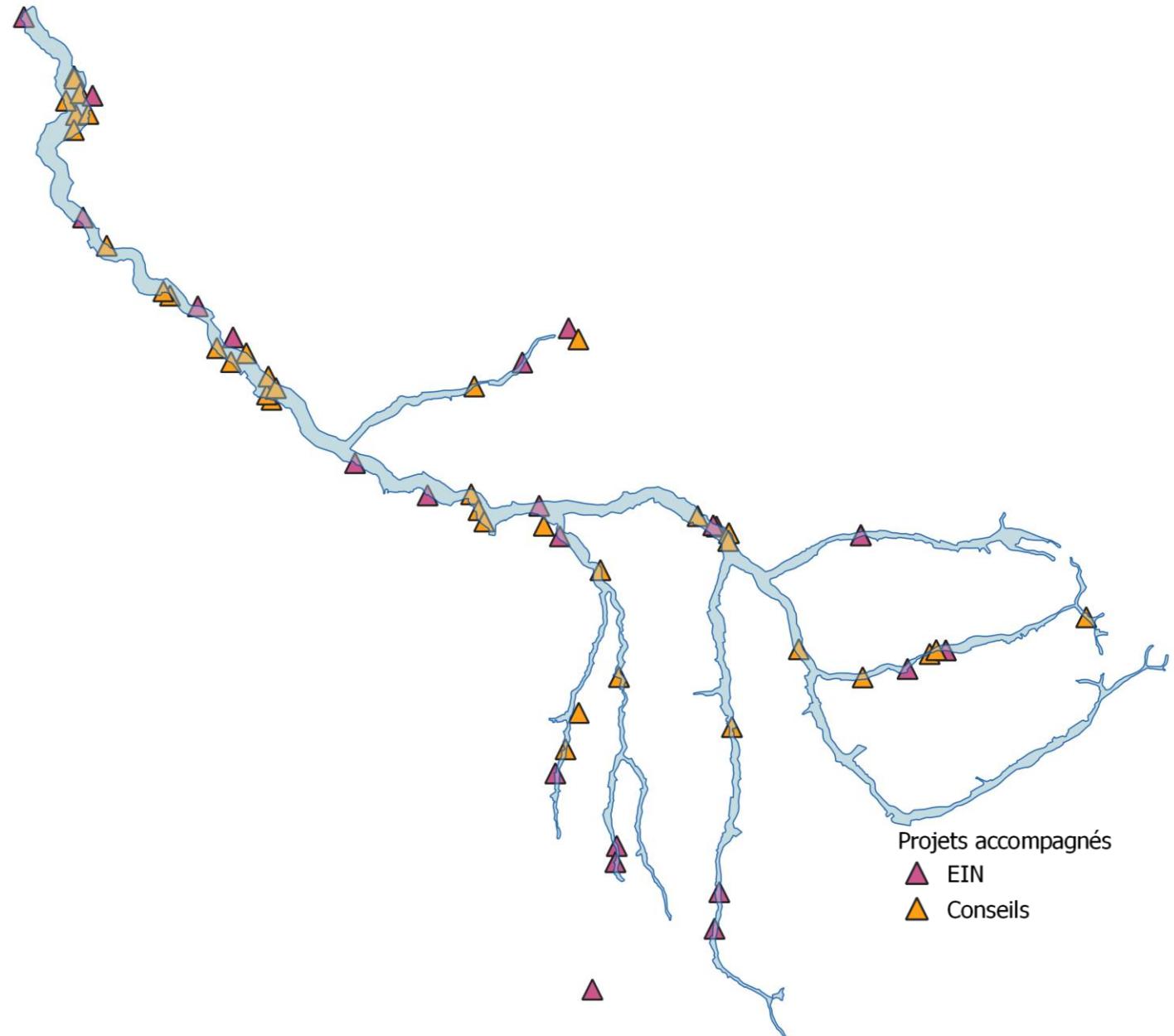
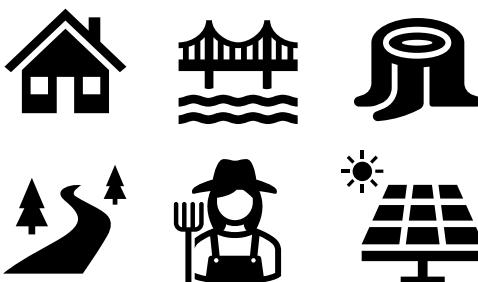
23

Projets ou activités

susceptibles d'avoir un impact
sur les habitats et les espèces
d'intérêt communautaire

Certains projets ont fait l'objet
d'une **évaluation des incidences**

Des dossiers variés:



7

Programmes ou politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux du site Natura 2000

- » PLUi des communes de la Haute-Saintonge
- » L'inventaire des zones humides sur la CDC Haute-Saintonge
- » PNA Vison
- » Création d'une filière chanvre en Charente
- » Stratégie Foncière du Grand-Angoulême
- » Stratégie biodiversité de Grand-Cognac
- » Aides directes aux agriculteurs



Programme de réintroduction du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) Bilan 2025



© Matthieu BERRONEAU

DREAL: Aurore PERRAULT

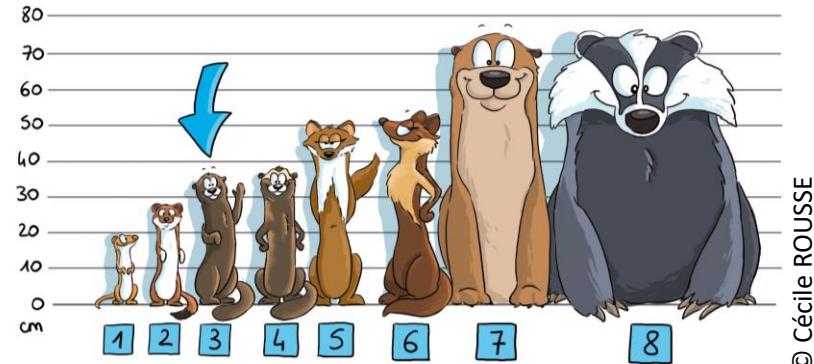
OFB: Christelle BELLANGER, Yoann BRESSAN,
Maylis FAYET, Maëlle TEYSSEIRE

GRIFS: Thomas RUYS



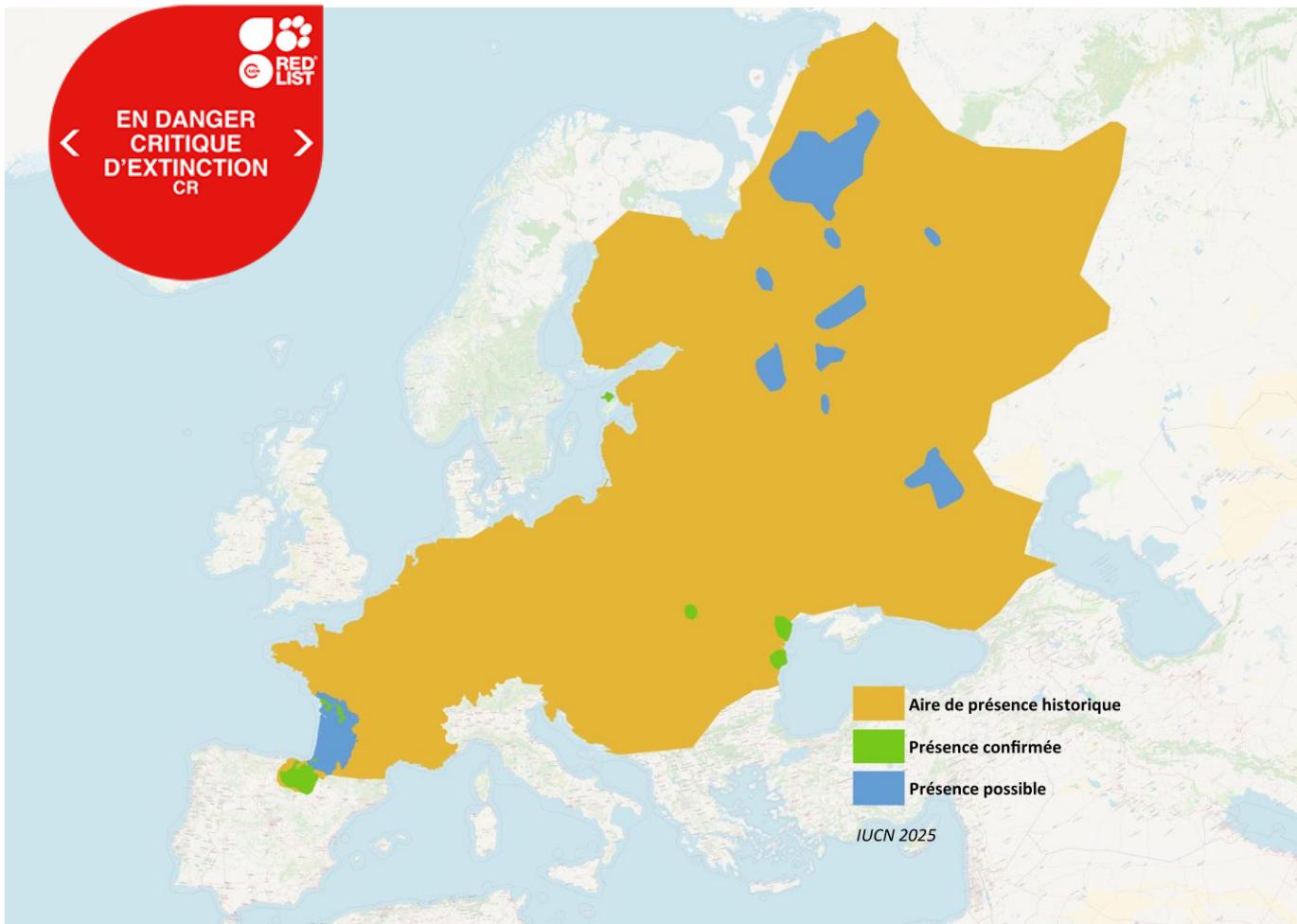
Le Vison d'Europe

- **Classification :** Mammifère, Carnivore, Mustélidé
- **Habitats :** zones humides
- **Régime alimentaire :** petit carnivore opportuniste
- **Mensurations :** 480 g à 1 800 g, 34 à 37 cm (sans la queue = 15 cm)
- **Description physique :** Pelage brun foncé, pattes et queue plus sombres, tache blanche symétrique sur les lèvres inférieure ET supérieure
- **Principales menaces :** perte d'habitats, compétition avec le Vison d'Amérique, collisions routières



© Cécile ROUSSE

Statuts de conservation



Estimations des populations sauvages restantes :

- Roumanie/Ukraine (Delta du Danube) : 1 500 - 2 300 individus
- Estonie (île de Hiumaa, réintroduction) : 100 individus (+ île de Saarema)
- Russie : inconnue
- Espagne (Nord) : 130-157 individus
- France (Sud-Ouest) : < de 250 individus
- Allemagne : cas avéré de reproduction en nature suite à des réintroductions d'individus nés en captivité

3^e PNA Vision d'Europe (2021-2031)

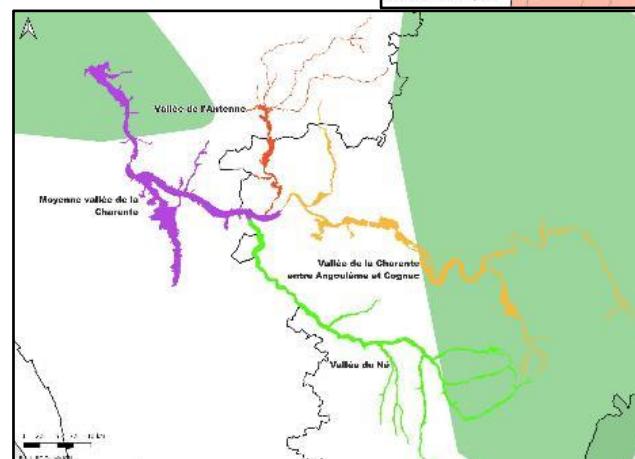
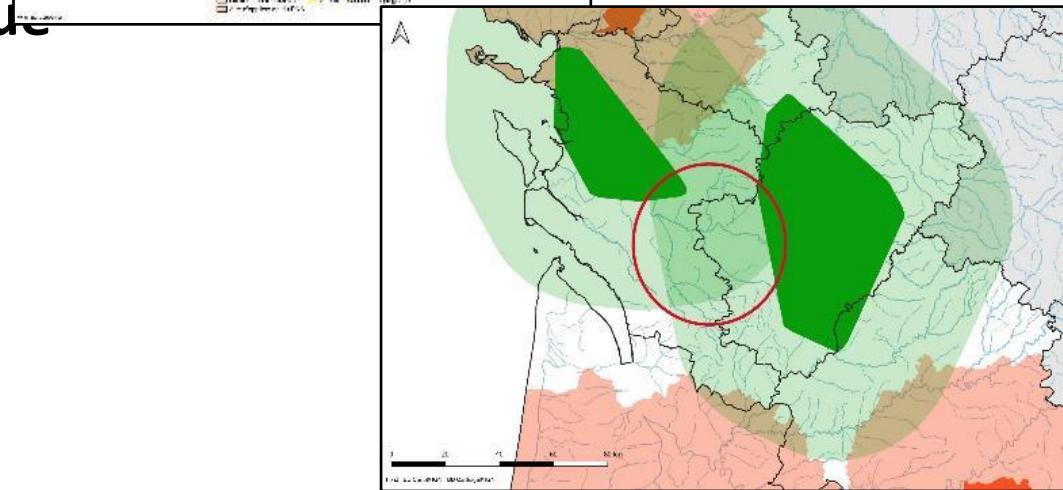
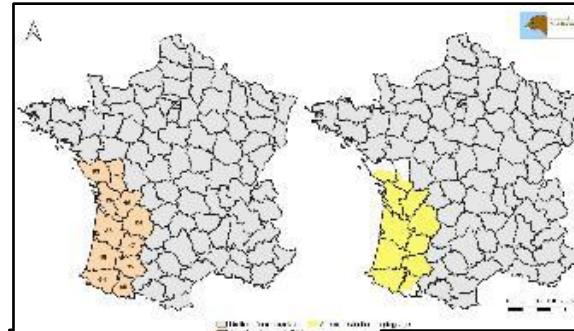
N° de l'action	Nom de l'action	Actions prioritaires 2025
Axe 1 : Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe	Action 1.1 : Suivre l'évolution de l'aire de répartition du Vison d'Europe	
	Action 1.2 : Caractériser les populations de Vison d'Europe	
	Action 1.3 : Assurer une veille sur l'état sanitaire des populations de Vison d'Europe	
	Action 1.4 : Organiser la collecte et l'utilisation des données avec leurs producteurs	
Axe 2 : Elevage conservatoire du Vison d'Europe et stratégie de translocation dans le milieu naturel	Action 2.1 : Pérenniser/renforcer l'élevage conservatoire de Vison d'Europe en France et conforter son intégration au sein de l' <i>EEP</i>	
	Action 2.2 : Définir une stratégie de translocation dans le milieu naturel et la mettre en œuvre	
Axe 3 : Limitation des impacts du Vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe	Action 3.1 : Lutter contre les sources d'introduction de Vison d'Amérique dans le milieu naturel	
	Action 3.2 : Lutter contre le Vison d'Amérique en nature	
	Action 3.3 : Etudier l'impact potentiel d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe	
Axe 4 : Contribuer au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutter contre les autres menaces en nature	Action 4.1 : Lutter contre la disparition des habitats favorables au Vison d'Europe	
	Action 4.2 : Lutter contre les destructions accidentelles de Vison d'Europe	
Axe 5 : Communication et formations sur le Vison d'Europe et les actions du 3 ^e PNA	Action 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	
	Action 5.2 : Organiser des formations pour faire connaître le Vison d'Europe et ses enjeux de conservation	

Sélection de la zone de réintroduction

- Dans l'aire d'application du PNA
- Aire avec réglementation spécifique du piégeage
- Eloignée de l'aire de présence du Vison d'Amérique
- Proche des noyaux actifs
- Connectivité entre individus réintroduits et population sauvage → **Bassin Versant de la Charente**
- Zone d'habitats favorables et de conservation à long terme avec des relais locaux sensibilisés (PNA 2021-2031) et LIFE Vison (2017-2023)

→ **Sites Natura 2000**

- Utilisation d'enclos d'acclimatation



Sélection des secteurs et des sites de réintroduction

Critères « enclos d'acclimatation » :

- Propriétaire foncier volontaire et engagé sur du moyen terme
- Contexte politique et social favorable
- Gestion adaptée des sites et des parcelles environnantes
- Enclos < 100 m de l'eau
- Crue < 1 m, végétation dense
- Enclos espacés si possible de 300 m

→ Critères à vérifier sur le terrain



© Thomas RUYS - GRIFS

Bilan 2025 des réintroductions

- **Naissances**

3 portées à Zoodysée en mai 2025, 18 jeunes

4 décédés rapidement

4 conservés dans le programme européen de reproduction

→ 10 petits sélectionnés pour la réintroduction

- **Emancipation et équipement**

Emancipation des jeunes environ 70 jours après la naissance

Pose des émetteurs VHF à Zoodysée (23/07 et 07/08)



© Zoodysée - CD79

Bilan 2025 des réintroductions

- Transport vers les enclos d'acclimatation**

5 enclos répartis sur les 3 sites Natura 2000. Transport par l'OFB dans véhicules climatisés.



- Acclimatation**

2 semaines d'acclimatation.

Visite quotidienne des agents de l'OFB pour surveillance, nourrissage (proies mortes et vivantes), relève des caméras

Bilan 2025 des réintroductions

- **Lâchers**

Lâchers les 07/08, 25/08 et 05/09.

Apport de nourriture autour des enclos et ouverture de la trappe.



- **Suivis télémétriques**

Réalisés par l'OFB, le GREGE et la LPO, avec véhicules et à pied. Initialement 2 localisations par jour (5 premiers visons), puis surveillance 24h/24 (pendant 3 semaines pour les suivants).

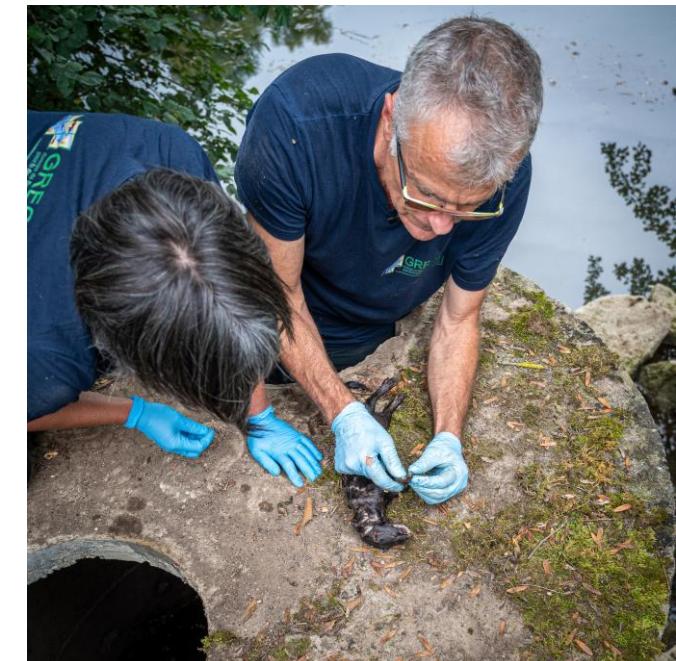
Bilan 2025 des réintroductions

- **Résultats des suivis**

Signal des 5 premiers individus lâchés perdu au bout de 2-3 jours.

Mortalité des 3 individus lâchés le 25/08 : un mort d'épuisement dans un ancien puisard non sécurisé, un par prédation, un mortellement blessé dans un terrier de ragondin.

2 derniers individus (1 mâle et 1 femelle) toujours suivis.



Bilan 2025 des réintroductions

- Visite des partenaires internationaux**

4 au 6 novembre 2025 : visite de 6 experts internationaux espagnols, anglais et estoniens du Vison d'Europe.

Visite du centre d'élevage de Zoodyssée, présentations d'un enclos et d'ouvrages aménagés pour la faune, suivis télémétriques.

Echanges avec le PNA pour améliorer les futures réintroductions.

- Conseil scientifique**

25 novembre 2025 : présentation du bilan détaillé des réintroductions au conseil scientifique du PNA et discussions sur les perspectives 2026.



© Yoann BRESSAN - OFB



© Andrea MARIN SIERRA - TRAGSATEC



© Thomas RUY'S - GRIFS

Perspectives 2026

- Finir l'analyse des vidéos de surveillance 2025 des enclos
- Entretien des 5 enclos déjà en place et mobilisation de fonds complémentaires.
- Lâchers de 10 à 15 individus (en fonction des naissances)
- Améliorations des conditions de lâchers :
 - Travail avec Zoodyssée pour favoriser les capacités de chasse des individus destinés aux réintroductions
 - Stagiaire OFB pour proposer des enrichissements dans les enclos
- Poursuite des autres actions du PNA et rédaction du bilan à mi-parcours (appui stagiaire DREAL)
- Début d'un second documentaire (automne 2026) sur le Vison et courts métrages de présentation

Contacts

DREAL NA – coordination générale

- Aurore PERRAULT : aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

OFB – animation scientifique et technique

- Christelle BELLANGER : christelle.bellanger@ofb.gouv.fr
- Maylis FAYET : maylis.fayet@ofb.gouv.fr
- Yoann BRESSAN : yoann.bressan@ofb.gouv.fr



GRIFS – animation du réseau de partenaires

- Thomas RUYS : thomas.ruys@grifs.fr

Sites internet :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

<https://ofb.gouv.fr/especes/vison-europe-mustela-lutreola>





© Zoodysée CD79

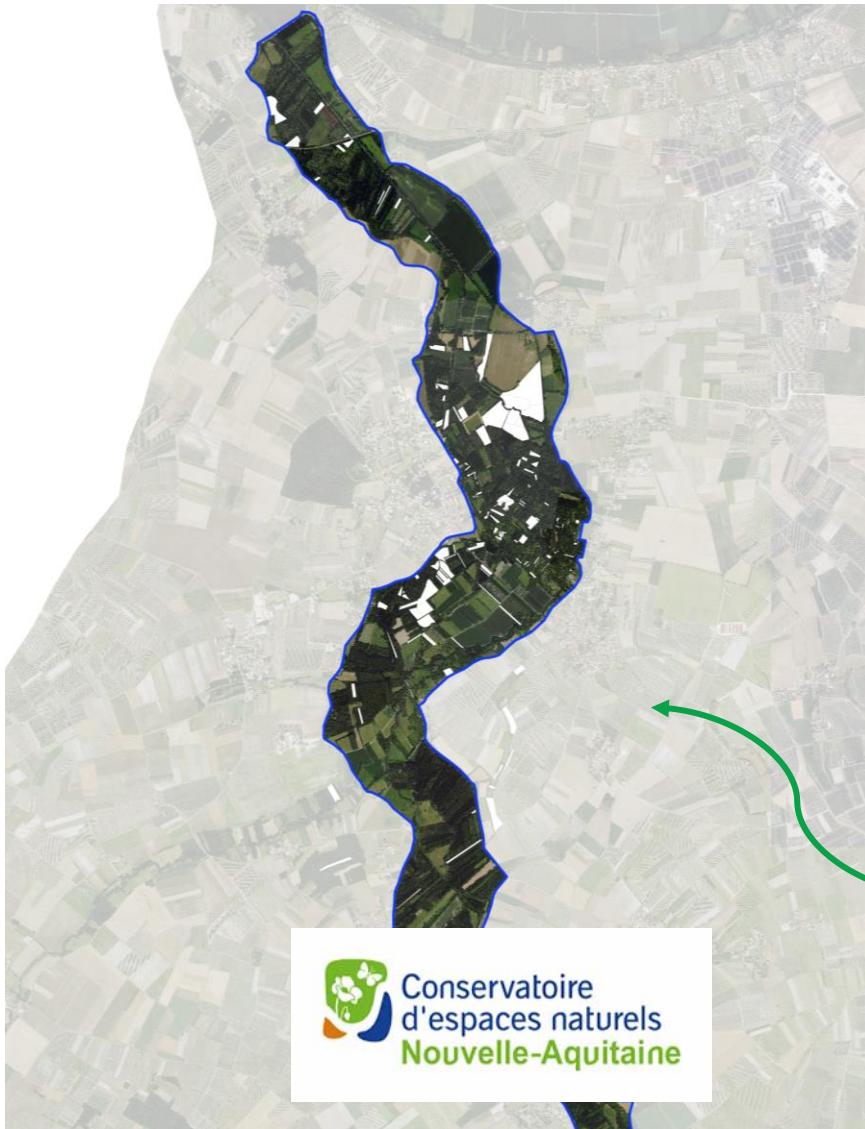
A bientôt dans la
nature !

Merci pour
votre
attention

Merci aux
partenaires

Acquisitions foncières menées par le CEN

Hors animation Natura 2000



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine





- Bail rural à clause environnementale + prêt à usage sur bien foncier: Fauche des prairies par un éleveur local



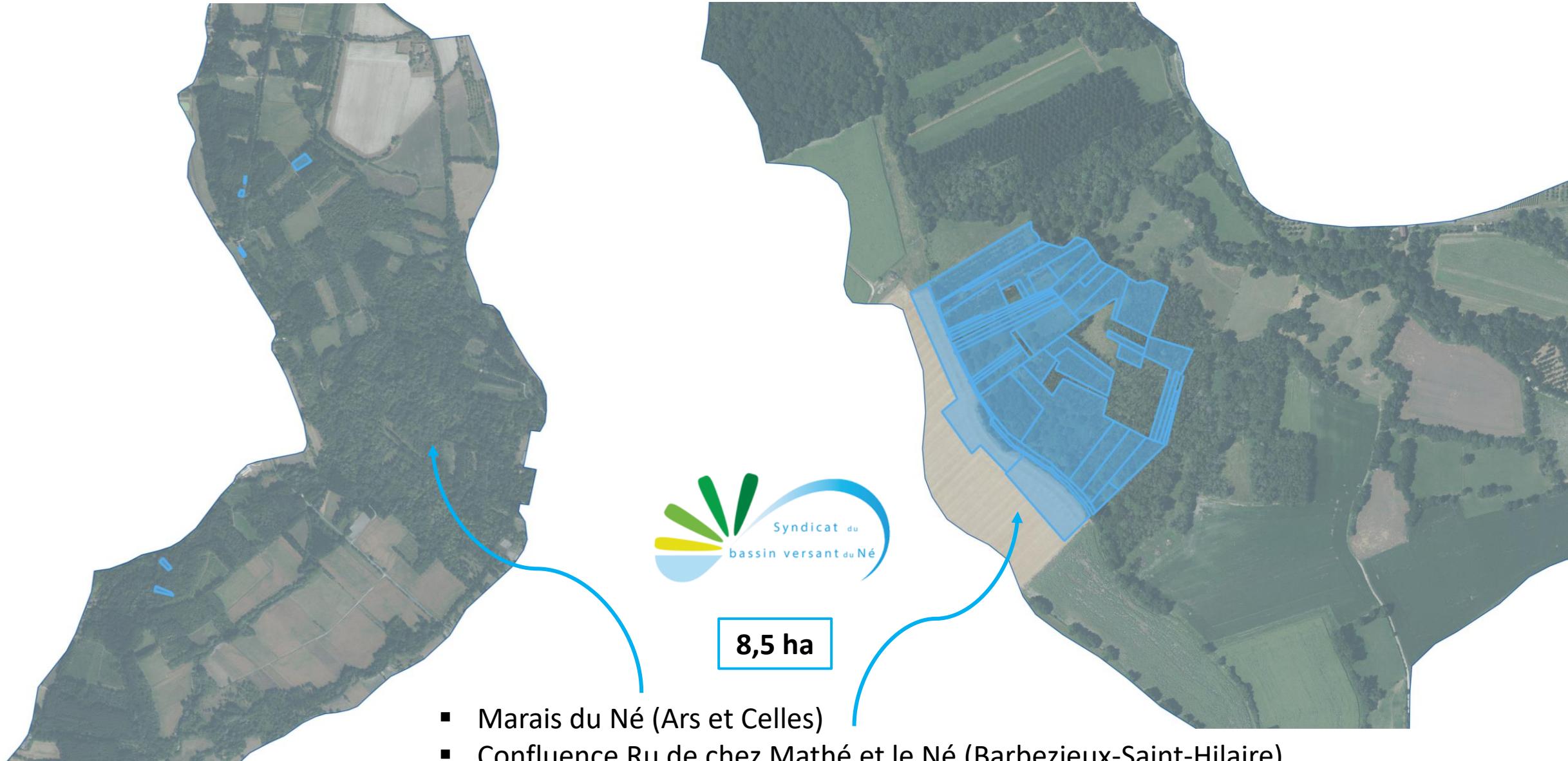
- Poursuite du pâturage bovin
- Réparation des clôtures par un éleveur local et retour des bovins
- Achat d'une parcelle de 0,5 ha



- Validation du plan de gestion (10 ans)
- Actualisation et validation du plan de gestion 5 ans après les travaux réalisés

Acquisitions foncières menées par le SBVNé

Hors animation Natura 2000



Les communes éligibles répondent aux critères définis par le décret n°2024-721 du 6/07/2024.

3 communes sur la vallée du Né ont bénéficié de cette dotation en 2025

- Val des vignes : 6 183 €
- Merpins : 5 140 €
- Montmoreau : 9 891 €
- Un mail a été envoyé à chaque commune leur précisant le montant de la dotation perçue et leur transmettant la plaquette 2025

The infographic is titled "DOTATION AMÉNITÉS RURALES" and includes the logo of "LA MISSION INTER-RÉSEAUX NATURA 2000 & TERRITOIRES". It features a circular graphic with a green leaf icon and text. Below the title, it says "Tout comprendre sur le dispositif".

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, vise à soutenir toutes les **communes rurales** dont une **partie significative du territoire** comprend une **aire protégée** ou jouxte une **aire marine protégée**.

Elle permet aux collectivités de renforcer leur contribution à la transition écologique en soutenant des initiatives locales qui préservent les aménités rurales et les services environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire.

Communes rurales : les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé et le rural à habitat très dispersé - **catégories 5, 6 et 7 de l'INSEE**. Dans les départements et les régions d'outre-mer, sont considérées comme rurales les communes de moins de 10 000 habitants.

QUELLES SONT LES CATÉGORIES D'AIRÉS PROTÉGÉES PRISES EN COMPTE ?

- Au titre des **aires terrestres** : aires d'adhésion des parcs nationaux, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, terrains du conservatoire du littoral, sites sur lesquels un conservatoire d'espaces naturels mène des actions de maîtrise foncière ou d'usage, parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, sites classés, grands sites disposant d'un projet au titre d'une démarche de labellisation grand site de France.
- Au titre des **aires marines** : parties maritimes des parcs nationaux, des réserves naturelles, des sites Natura 2000, des parcs naturels régionaux, des terrains du conservatoire du littoral et des réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les zones de conservation halieutiques et les parcs naturels marins.
- Les **zones de protection forte** définies par le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022.

Grand site de France
Cirque de Navacelles

Credit photo PNRC

Bilan de l'animation réalisée par le CETEF

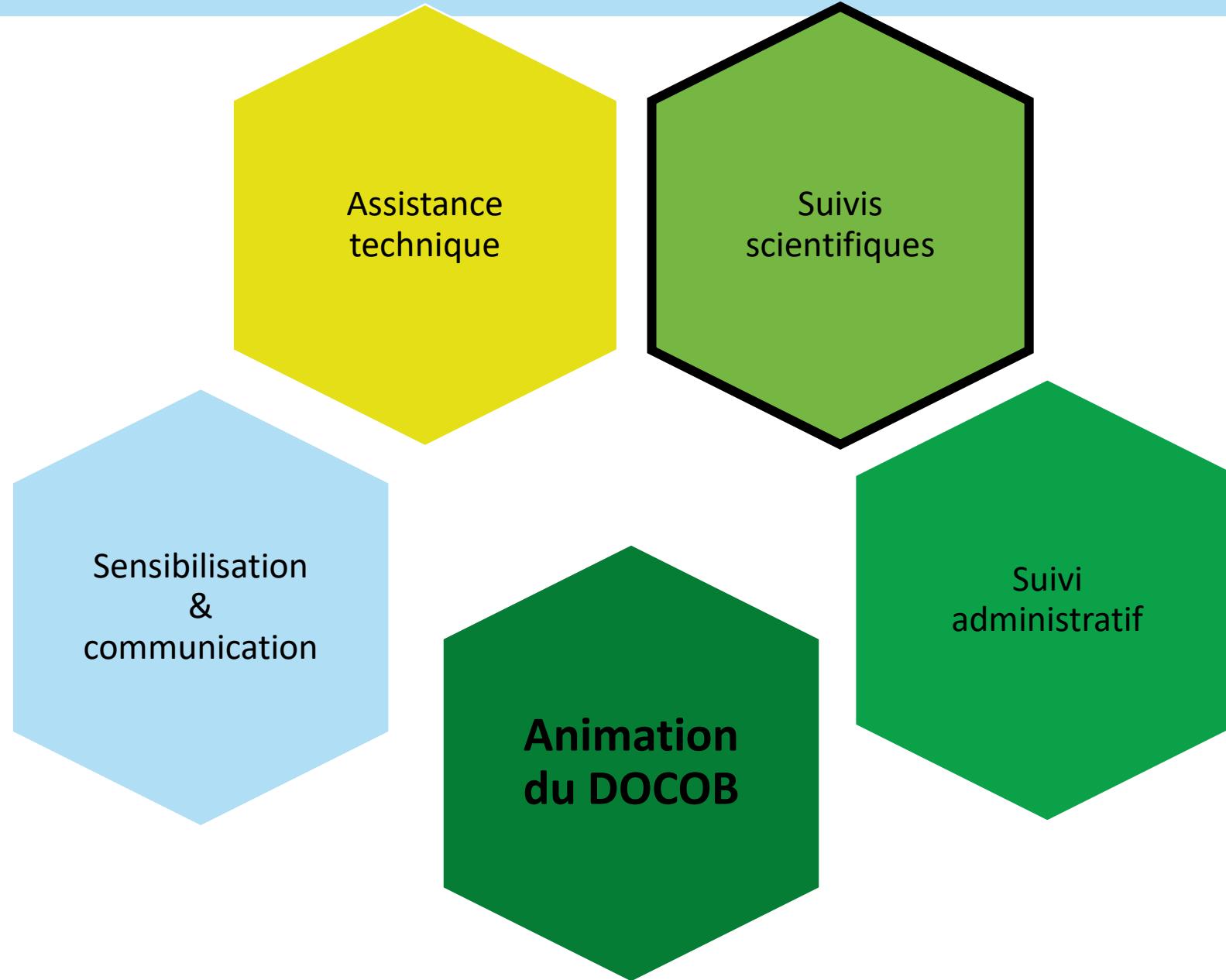


Pour rappel, **partenariat entre le CETEF et le SBVNE** pour l'accompagner sur le volet forestier dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

- Diagnostics forestiers
- Echanges sur divers sujets
- Au total, **21 heures d'accompagnement en 2025**



Bilan des actions 2025



Les suivis scientifiques

Les suivis biologiques réalisés:

- 2023-2025: Odonates de grands cours d'eau
- 2025-2027: La Cistude d'Europe



- Appel à Projet de la Région NA
- Construit en partenariat avec des associations environnementales



Bilan des suivis scientifiques 2025



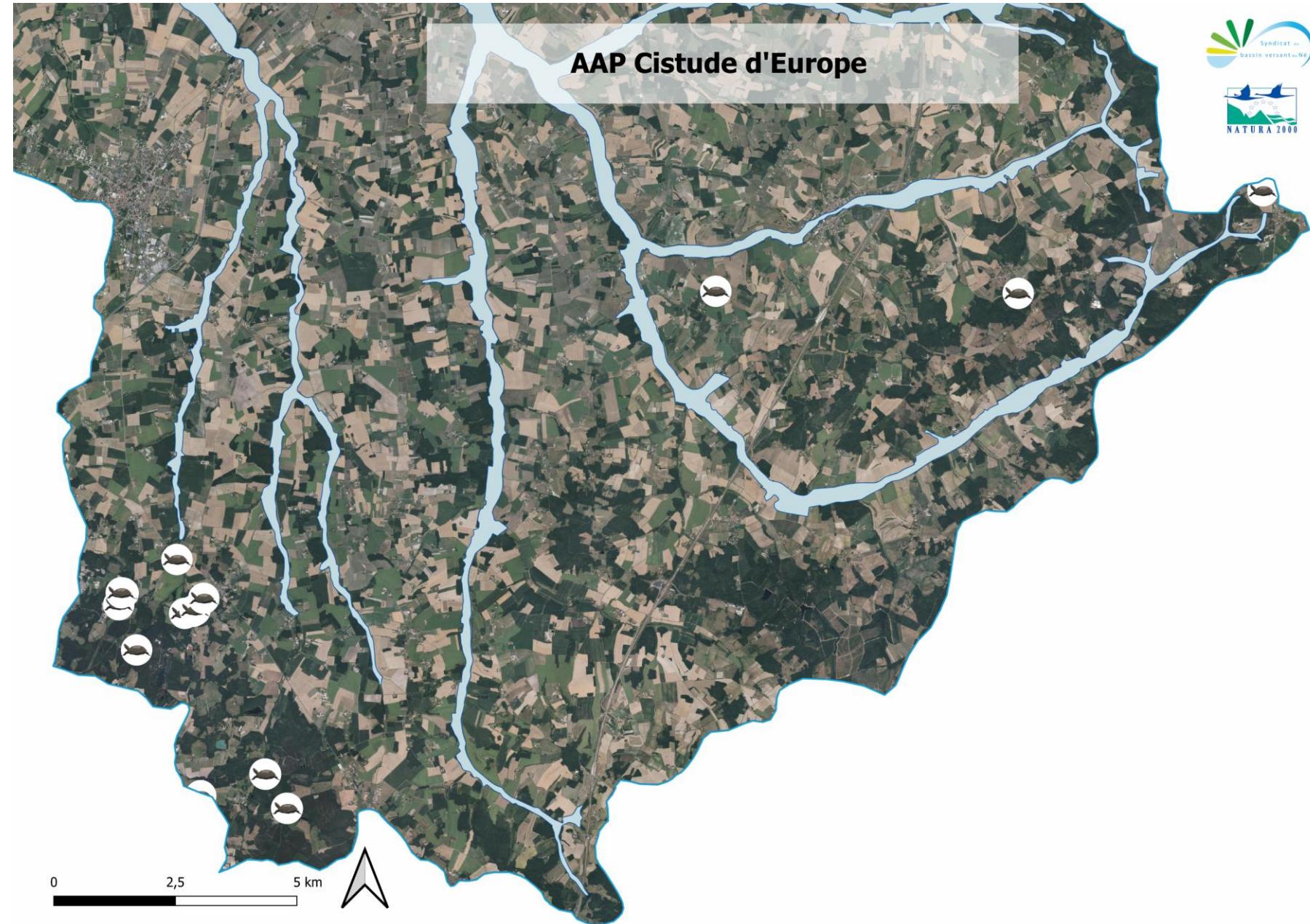
0 Gomphe de Graslin



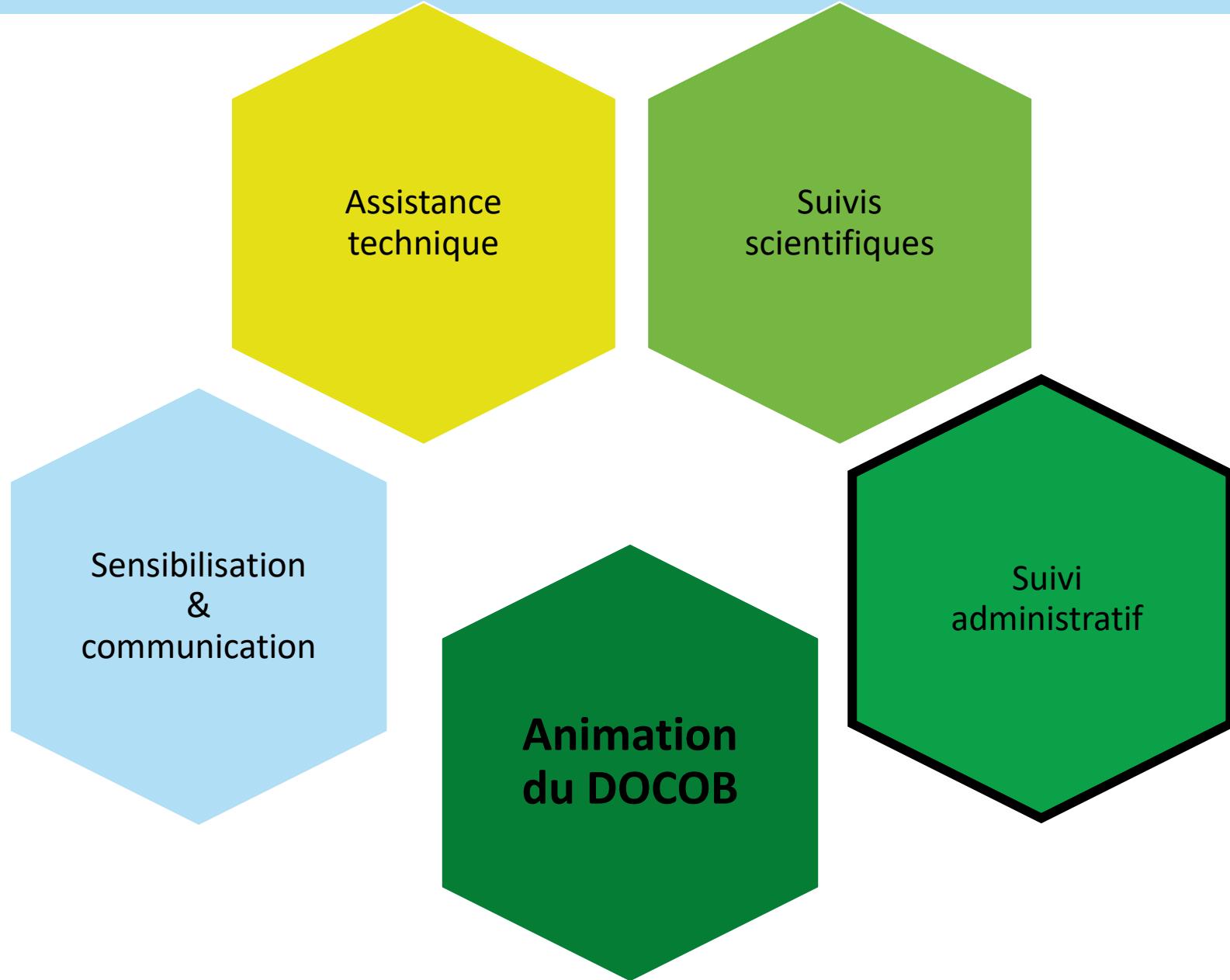
0 Cordulie à corps fin



11 étangs avec la
présence de la Cistude
sur 32 prospectés

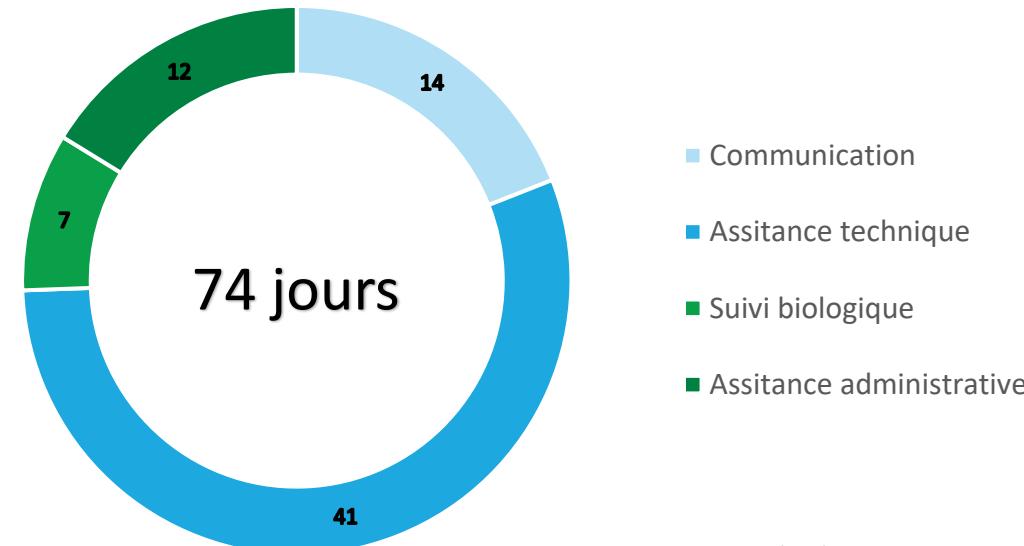


Bilan des actions 2025



Bilan financier de l'animation pour 2025

Répartition des jours consacrés à l'animation du site
Natura 2000



Calculé jusqu'au 30/11/2025

Cout total	Financement FEADER (80%)	Financement SBVNE (20%)
22 451,97 €	17 961,57 €	4 490,39 €

Comprend:

- Salaires et charges de l'animatrice et de la stagiaire en charge des diagnostics MAEC
- Couts indirects liés au fonctionnement de la structure (15%)
- Frais de missions (5,5%)
- Prestation du CETEF pour l'accompagnement sur le volet forestier
- Prestation de Charente Nature pour les animations scolaires
- Impression des guides techniques et du panneau

Perspectives d'actions pour 2026



- Continuer les actions de sensibilisation →
 - Réaliser 4 animations scolaires et une animation grand-public
 - Débuter la rédaction d'un guide des espèces (adaptation du guide édité sur la Vallée de la Seugne)
- Poursuivre l'animation des outils Natura 2000
 - Animer les MAEC pour la campagne 2026
 - Répondre aux sollicitations pour la signature des Charte Natura 2000
- Suivre les politiques publiques et les autres programmes , notamment **le projet de réintroduction du Vison d'Europe et le PLUi de Lavalette-Tude-Dronne**
- Poursuivre le partenariat avec le CETEF pour l'accompagnement forestier
- Suivis/ inventaires
 - Poursuivre l'APP sur la Cistude d'Europe (Capture et télémétrie)



Vallée du Né et ses principaux affluents

Merci pour votre attention



d'infos -> valleedune.n2000.fr



Crédit photo: Charente Eaux

VOTRE CONTACT

Margaux PIETTE



① 07.56.42.91.93

@ margaux.piette@sbvne.fr

✉ 2186 route de l'Eglise – Chez Guérin

16 300 LAGARDE-SUR-LE-NE